

3^e département

Börsenstrasse 15
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 77 00
Fax +41 58 631 50 00
www.snb.ch

Zurich, le 22 septembre 2022

Marché monétaire

La BNS émet des Bons de la BNS (propres titres de créance) et recourt à des pensions de titres pour résorber des liquidités

Madame, Monsieur,

Lors de son examen trimestriel du 22 septembre 2022 de la situation économique et monétaire, la Banque nationale suisse (BNS) a décidé de poursuivre le resserrement de sa politique monétaire. Afin de garantir que les taux à court terme du marché monétaire gagé en francs s'inscrivent à un niveau proche du taux directeur de la BNS, elle rémunère à son taux directeur, jusqu'à un certain seuil, les avoirs à vue que les banques détiennent auprès d'elle, et elle résorbe des liquidités.

À cette fin, la Banque nationale envisage d'émettre chaque semaine des Bons de la BNS. Les premiers appels d'offres se dérouleront ce jeudi 22 septembre, de 14 h 00 à 14 h 30 et porteront sur des durées de 28 et 84 jours. Les Bons de la BNS sont émis par voie d'appels d'offres sur la plate-forme de négoce électronique de SIX Repo SA et sont inscrits dans la liste des titres admis par la BNS dans ses pensions (SNB GC Basket). Les actuelles opérations tests relatives aux Bons de la BNS¹ sont par ailleurs suspendues avec effet immédiat.

En outre, la BNS propose des pensions de titres destinées à résorber des liquidités. Le premier appel d'offres se déroulera jeudi 22 septembre 2022, de 10 h 30 à 10 h 40 et portera sur une durée d'une semaine. Les jours suivants, les appels d'offres auront lieu selon le créneau horaire habituel, soit de 09 h 00 à 09 h 10. La BNS peut également recourir à des opérations de réglage fin. Elle intervient alors au moyen de cotations (*quotes*) dans le segment au jour le jour du marché des pensions de titres. La fréquence et les prix des appels d'offres et des opérations de réglage fin seront adaptés au besoin.

Dans le cadre des pensions de titres destinées à résorber des liquidités, la Banque nationale peut utiliser des Bons de la BNS comme sûretés. Elle peut à cet effet participer aux appels d'offres relatifs aux Bons de la BNS et acquérir de tels titres pour son propre compte. Le cas

¹ Opérations à des fins de tests, voir: https://www.snb.ch/fr/ifor/finmkt/operat/id/finmkt_test_omo.

échéant, sa participation reste sans influence sur l'adjudication aux autres participants et sur le prix d'émission.

Des informations sur la procédure d'appels d'offres et les conditions de participation figurent dans la Note sur les opérations d'*open market*² et dans les Conditions d'émission des Bons de la BNS³. Les annonces et les conditions des appels d'offres sont publiées sur les plates-formes d'informations sur les marchés. Pour les émissions de Bons de la BNS, ces informations sont en outre disponibles sur le site de la BNS⁴.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Banque nationale suisse

Thomas Moser
Membre suppléant de la
Direction générale

Oliver Gloede
Responsable de l'unité
Opérations sur le marché monétaire

² Note sur les opérations d'*open market*, voir https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/repo_mb23/source/repo_mb23.fr.pdf.

³ Bons de la BNS – Conditions d'émission, y compris les restrictions, voir https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/snb_bill_terms_20210104/source/snb_bill_terms_20210104.fr.pdf.

⁴ Émissions de Bons de la BNS, voir https://www.snb.ch/fr/ifor/finmkt/operat/id/finmkt_bills.